

REPUBLIQUE DU SENEGAL CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Prénoms

MADIAMA

Nom

FALL

Date de naissance

Sexe

Taille

01/01/1996

M

176

Lieu de naissance

KEUR PATHE KHEWE

Date de délivrance

Date d'expiration

19/1/2016

19/1/2026

Adresse

ESCALE NORD A THIES

Photocople Certifié
Conforme à l'Origin
Thiès, le ... J. 9. AOUT. 201
Le Commandant de Brigad

Prénoms du père DJIBRIL

Prénoms et nom de la mère

MARIAMA NDIAYE

Centre d'enregistrement

COMMISSARIAT CENTRAL DE THIES

Autorité Administrative

Charles .

Le Directeur Général de la Police Nationale



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES FORCES ARMEES

GENDARMERIE NATIONALE

N°180/4/LN/EM

BONZE CONDUITE CERTIFICAT DE

Pathé, département de Tivaouane, a fait preuve d'une bonne conduite pendant tout le temps passé dans la gendarmerie nationale et qu'il a constamment servi avec honneur et loyauté. gendarme - auxiliaire Madiama FALL, matricule 13.18.01.401, né le 01 Janvier 1996 à Keur Le colonel Papa Souleymane CISSE, commandant la légion de gendarmerie Nord, certifie que le

Saint-Louis, le 30 Avril 2020



REGION DE THIES
DEPARTEMENT DE TIVAOUANE
ARRONDISSEMENT DE PAMBAL
COLLECTIVITE LOCALE
(Commune)

THE DUSE

REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple-Un But- Une Foi

ETAT CIVIL

CENTRE(1) PRINCIPAL DE

NOTTO GOUYE DIAMA	NOTTO GOUYE DIAMA	
EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE NAISSANCE		
Pour l'année(2)	AN 20. CA +36 N° dans le registre en chiffre	
Le Memiler Januarier mille	102/102/100	
àheuresminutes est né(e) à	LIEU DE NAISSANCE	
Un enfant de sexe	NOM DE FAMILLE	
De PRENOM DU PERE		
Et de Mariana	1 Diage	
PRENOM DE LA MERE	NOM DE FAMILLE	
Pays de naissance pour les naissances à l'étranger(3) (Ecrire en majuscules le lieu d	e naissance, les prénoms et noms)	
Délivré par le juge de paix de Tivaouane Le (en lettre) Sous le numéro (en lettre) Inscrit le sur le registre des	AN 20	
EXTRAIT DELIVRE PAR LE CENTRE PRINCIPAL	POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME	
NOTTO GOUYE DIANIA	Fait à Notto, le. J. O. SEP 2020	
350110600	L'officier d'état civil	
L'OFFICIER D'ETAT	Prénom et Nom	

MINISTERE DE L'EDUCATION du Registre de contrôle de l'année Vu le décret n° 84-990 du 11 Septembre 1984 portant création et organisation de l'examen du Brevet de Fin 25.25 135.25 57 d'Etudes Moyennes (B.F.E.M.) modifié par le décret n°2004-912 du 13 Juillet 2004 délivre le BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (B.F.E.M. (Session deillet 2014 de la commission d'examen **KEUR PATHE KHEWE** LE MINISTRE DE L'EDUCATION du Centre de CEM NOTTO GOUYE DIAMA Vu le procès-verbal en date dy 1/07/2014 WADIAWA FALL REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI Signature du titulaire **OPTION**RANCAISE 9661/10/10 Vu la Constitution,

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES FORCES ARMEES

HAUT COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ET DIRECTION DE LA JUSTICE MILITAIRE

COMMANDEMENT GENDARMERIE TERRITORIALE LEGION DE GENDARMERIE NORD ESCADRON MOBILE DE SAINT LOUIS

Caserne de Khor : 33 961.35.24

Saint-Louis le 14 janvier 2020 N°39/2/Esca.Mob



EXTRAIT ETAT SIGNALETIQUE ET DES SERVICES

PRENOM : Madiama NOM: FALL

GRADE: Gendarme Auxiliaire
MATRICULE: 13 18 01 401

MATRICULE: 13 18 01 401, NAISSANCE: né le 01 Janvier 1996 à Keur Pathe DEPARTEMENT: département de Tivaouane

DELIVRE: 14 / 01/ 2020

SERVICES MILITAIRE	DATES	CAMPAGNES EFFECTUEES
Incorporé comme EVDA	01 Mai 2018	
Service domptant	01 Mai 2018	<u>CITATION</u> : Néant
Interruption du service	30 Avril 2020	
CONDAMNATIONS : Néant		<u>DECORATIONS</u> : Néant
BLESSURES		
De guerre : Néant		
En service : Néant	c	

Le Sous-Lieutenant Moussa TOURE, Chargé de l'Expédition des Affaires Courantes de L'Escadron Mobile de Saint-Louis



COUR D'APPEL DE THIES TRIBUNAL D'INSTANCE DE THIES

/TI. Thies.





(Un Peuple-Un but-Une Foi) Au Nom du Peuple Sénégalais

CERTIFICAT DE NATIONALITE SENEGALAISE

NOUS ALIOUNE NIOKHOR DIOUF, PRESIDENT DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE THIES

Vu l'article 22 de la loi n° 61-10 du 7 Mars 1961 portant code de la nationalité modifiée ;

SUR LE VU DES PIECES SUIVANTES :

- 1°) Requête en date du 22.09.2015 de MADIAMA FALL demeurant au quartier Keur Pathe Khewe à Thies
- 2") Certificat de résidence délivré le 22.09.2015 par l'officier de l'état civil de la commune de Thiès concernant le pétitionnaire ;
- 3°) Acte de naissance n° **736** de l'année **2004** en date du 08.07.2015 délivré par l'Officier de l'état civil du Centre principal de Pambal concernant le pétitionnaire MADIAMA FALL né le 01.01.1996 à Keur Pathe Khewe ; (acte portant transcription du jugement n°6476 du 11.06.2004 rendu par le juge de paix de Tivaouane)
- 4°) Acte de naissance n° 3254 de l'année 1945 en date du 02.07.2015 délivré par l'Officier de l'état civil du Centre principal de Dakar concernant DJIBRIL FALL né le 22.08.1945 a Dakar père du pétitionnaire ;
- 5°) Avis favorable de Monsieur le Procureur de la République prés du Tribunal de Grande Instance de Thiès en date du 30.09.2015 ;

CERTIFIONS QUE:

Le Nommé :

MADIAMA FALL

Né le :

01.JANVIER.1996 à Keur Pathe Khewe; (Sénégal)

Fils de :

DJIBRIL FALL né le 22.08.1945 a Dakar(Sénégal)

Et de :

MARIAMA NDIAYE

EST DE NATIONALITE SENEGALAISE EN VERTU DE L'ARTICLE f' alinéa f'de la loi nº 61-10 du 7 Mars 1961 portant Code de la nationalité modifiée Comme étant né(e) au Sénégal d'un ascendant au premier degré qui y est lui-même né; Pour Copie Certifiee Conforme

Timbre: 2000 FRS

Droits d'enregistrement: 300 FRS

Total: 2300 FRS



Administrateur des Greffes



PRESIDENT